

PROCÈS VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES

13 Avril 2017 – 18 heures - Salle des fêtes de Moulis

Etaient Présents : Henri ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Simon BAVARD, Marie-Léone BLAIN, Jean BOISVERT, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Monique BOUTONNIER, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Christian CARRERE, Monique CHARLES, René CLASTRES, Raymond COUMES, Claudine COUPLAN, Eric COUZINET, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, Armino DA SILVA, Gilbert DE SACRAMENTO Etienne DEDIEU, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jean DOUSSAIN, Gérard DUBUC, Jean-Marc DURAN, Richard FARAMOND, Jean-Louis EYCHENNE, Pierre EYCHENNE, Gabriel FAURE, Martine FROGER, Aimé GALEY, Patrick GALY, Aline GENCE, Claude GESLIN, Bernard GONDRAN, Yvan GROS, Georges HISPA, Michel ICART, Patrick LAFFONT, Pierrette LAPEYRE, Aline LONG TORRELL, Michel LOUBET, Denis LOURDE, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Alex MIROUSE, Noëlle MORALES, Nadine NENY, Yvon OCHANDORENA, Elisabeth ORTET, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, Gérard PONS, Alain PONS, Denis PUECH, Claude PUJOL, Francis PUJOL, René PUJOL, Francis RESPAUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER, Robert ROUDIL, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Gilles SOULA, Yves SUTRA, Christine TEQUI, Christine TERRISSE, Roland TEYCHENNE, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, Alain TOUZET, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU, Marc WOIRY.

Procuration : Nathalie AURIAC à Daniel ARTAUD, Magalie BERNERE à Michel ICART, Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Alain BOURGEON à Francis PUJOL, Laurent BOUTET à Geneviève OSMOND, Alain CAU à Jean BOUSSION, Marie-Christine DENAT-PINCE à Jean-Michel DEDIEU, Sylvie DOMENC à Jean-Noël VIGNEAU, Antoine DUBURCQ à Nadine NENY, Jocelyne FERT à René CLASTRES, Léo GARCIA à Gaëlle BONNEAU, Oscar GIROTTO à Claude GESLIN, Lucien GRANIER à Jean-Claude DEDIEU, Germain JOLIBERT à Alain METGE, Bernard LAMARY à Jean-Jacques MERIC, Richard MEYNARD à Denis LOURDE, Fatima RAFAI à Christine TEQUI, Robert THIRION à Gérard TOUGNE, Patrick TIMBART à Alain SERVAT, Thierry TOURNE à Gérald ROVIRA

Excusés : Nathalie AURIAC, Magalie BERNERE, Roland BERNIE, Nejma BEUSTE, Christiane BONTE, Alain BOURGEON, Laurent BOUTET, Alain CAU, Michèle COLIN, Marie-Christine DENAT-PINCE, Sylvie DOMENC, Antoine DUBURCQ, Jocelyne FERT, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Léo GARCIA, Oscar GIROTTO, Lucien GRANIER, Germain JOLIBERT, Bernard LAMARY, Richard MEYNARD, Fatima RAFAI, André ROUCH, Christian ROUCH, Marie-Christine SOULA, Robert THIRION, Patrick TIMBART, Thierry TOURNE

Absents : Geneviève AMARDEILH, Alain BARI, Josiane BERTHOUMIEUX, Emmanuel CECILE, Rémy DEMAZOIN, Carole DURAN-FILLOLA, Jean-Paul FALGUIE, Alain LEVI, Jeanine MERIC, Catherine MERIOT, François MURILLO, Jacques RENOUD, Thierry RESPAUD, Eric TORTECH, Patrick TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean BOUSSION.

La séance est ouverte par M. le Président Jean-Noël VIGNEAU à 18h20.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars 2017

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de valider le procès verbal du conseil communautaire du 30 mars.

M. Bernard GONDRAN émet le souhait que des formations soient organisées pour les élus pour mieux comprendre les Comptes administratifs et les budgets.

M. Alex MIROUSE tient à préciser qu'il a été informé de ses élections au SMBVA et au SYSTOM postérieurement à celles-ci. M. Jean-Claude DEGA confirme qu'il l'en a informé après la réunion conseil communautaire ; il pensait le voir avant, ce qui n'a pas été le cas. Concernant le DOB, la partie investissements présentée en conseil n'avait pas été fournie ; ça n'a pas été joint au compte-rendu alors que le Président s'y était engagé.

M. Gérard DUBUC félicite le président sur l'organisation du DOB, sa qualité, le bon niveau de compétence que traduit le budget de consolidation et structuration qui en découle. Une analyse des dépenses à venir doit être poursuivie, des postes sur les finances, les RH, les achats publics sont essentiels. Il qualifie la présentation de M. Julla d'époustouflante.

M. Jean-Noël VIGNEAU fait part d'une remarque écrite de M. Lucien GRANIER. Il souhaite faire préciser qu'il a demandé, pour le conseil d'exploitation des thermes d'Aulus, le rajout d'un membre représentant la commune d'Aulus et de représentants extérieurs.

M. MIROUSE revient sur le DOB ; il précise que la loi prévoit seulement que dans le cas où les délais sont trop courts on puisse y déroger.

Vote à l'unanimité.

Décisions du bureau communautaire

Les décisions prises en bureau communautaire du 23 mars 2017 ont été portées à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ces décisions. Il n'y a pas de demandes de précision.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du bureau communautaire n°BUR-2017-027 à BUR-2017-031 prises dans le cadre de sa délégation.

M. le Président informe l'ensemble des élus présents que la signature des documents budgétaires aura lieu dans les locaux de l'Hôtel Dieu du mercredi 19 avril après-midi au mardi 25 avril.

Il précise que pour les votes des comptes administratifs, les anciens Présidents des collectivités seront invités à quitter la salle.

DELIBERATIONS

1 - Approbation des comptes de gestion 2016

Les comptes de gestion sont présentés par M. Michel ICART, Président de la commission Finances.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, et à émettre des réserves si besoin.

Il est cependant à préciser que les comptes 2016 ne traduisent pas fidèlement l'exécution de l'exercice, dans la mesure où le projet de fusion a conduit les services de l'Etat à ne pas procéder aux rattachements habituels des dépenses et des recettes à l'exercice.

1.1 – CC Agglomération de Saint-Girons

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.2 – CC Bas Couserans

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.3 – CC Canton d'Oust

Il n'y a pas concordance entre le compte de gestion et la comptabilité de l'ordonnateur (compte administratif), la différence porte sur la reprise des résultats antérieurs.

M. J-C DEDIEU demande d'où vient et comment expliquer la différence de 600 000 € sur la reprise des résultats.

Le Président répond que la chambre régionale des comptes dans ses rapports n'a pas apporté d'éclaircissements. Les anomalies remontent à 1993. Il propose de ne pas approuver ce compte de gestion ; la trésorière est en accord avec ce choix. Il est précisé qu'aucune créance ne correspond au montant litigieux.

M. A. MIROUSE constate qu'il y a discordance entre le CD joint à la convocation et la présentation en séance. Une erreur s'est glissée lors de la création du CD, les comptes présentés en séance sont les bons.

Mme N. MORALES trouve délicat de voter vu la situation.

Mme C. TEQUI Note qu'on rencontre le même type de problème sur la commune de SEIX depuis la même année et que de nombreuses anomalies d'écritures existent sur le canton d'Oust pour la même période. Il y a la volonté de trouver une solution mais plutôt en 2017.

M. J-C. DEDIEU rejoint Mme Moralès et ne voit pas pourquoi ne pas faire confiance au comptable plutôt qu'à l'ordonnateur.

Il est proposé **de rejeter** le compte de gestion 2016 de la CC du Canton d'Oust.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.4 – CC Canton de Massat

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.5 – CC du Castillonnais

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.6 – CC du Séronais

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.7 – CC Val’Couserans

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.8 – CC du Volvestre ariégeois

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.9 – Syndicat Arp et Coubla

M. M-H SEUBE : demande des précisions sur Arp et Coubla. Il lui est répondu que c’est un syndicat forestier (forêt d’Alos) qui a été intégré à la CC Couserans-Pyrénées au 01/01/2017.

Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.10 – SIVOM de Saint-Lizier

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.11 – PETR du Couserans

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.12 – SICTOM du Couserans

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.13 – CC Bas-Couserans BA Contrat Educatif Local

M. Gérard PONS se demande pourquoi un résultat de 0. Il lui est répondu que c’est un budget annexe qui fait l’objet d’une subvention d’équilibre versée par le budget principal et qu’il en sera de même en ce qui concerne la petite enfance.

Il est signalé une différence sur le montant des écritures entre les documents envoyés et ceux présentés en séances. Ce sont les chiffres présentés en séance qui sont bons. La différence n'impacte pas le résultat final qui est juste et bien égal à 0.

Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	103
Votes contre :	0
Abstentions :	0

1.14 – CC Bas-Couserans BA Petite enfance

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.15 – CC Bas-Couserans BA Gendarmerie

Comme pour un compte de gestion précédant, M. F. RESPAUD signale une différence sur le montant des écritures entre les documents envoyés et ceux présentés en séances. Ce sont les chiffres présentés en séance qui sont bons. La différence n'impacte pas le résultat final qui est juste et bien égal à 0.

Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.16 – CC Bas-Couserans BA Maison de santé pluriprofessionnelle

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.17 – CC Bas-Couserans BA Zone d'activités du Pitarlet

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.18 – CC Séronais BA Cabinet médical

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.19 – CC Séronais BA Zone d'activités Ensales

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.20 – CC Séronais BA Plateforme bois

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.21 – CC Séronais BA Pôle valorisation filière bois

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.22 – CC Séronais BA Service funéraire

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.23 – CC Séronais BA Bâtiment 1^{er} accueil

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.24 – CC Volvestre ariégeois BA Office de tourisme

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.25 – CC Canton de Massat BA Station service

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

1.26 – CC Canton d'Oust BA Thermes d'Aulus

Pas de question. Le compte de gestion est adopté sans réserve.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2 - Approbation des comptes administratifs 2016

En préambule le Président précise que, vu la taille de l'assemblée, les documents budgétaires ne seront pas signés en séance mais qu'ils seront mis à disposition des élus pour signature à l'Hôtel Dieu à partir du 19/04 pendant une semaine.

Il précise également que, lors des votes des comptes administratifs, les anciens présidents devront quitter la salle.

Les comptes administratifs sont présentés par M. Michel ICART, Président de la commission Finances.

2.1 – CC Agglomération de Saint-Girons

Pas de questions.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.2 – CC Bas Couserans

Pas de questions. M. Raymond Coumes quitte la salle pour les votes concernant le Bas Couserans.

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.13 – CC Bas Couserans – BA Contrat Educatif Local

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.14 – CC Bas Couserans – BA Petite enfance

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.15 – CC Bas Couserans – BA Gendarmerie

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	2

2.16 – CC Bas Couserans – BA Maison de santé pluriprofessionnelle

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.17 – CC Bas Couserans – BA Zone d'activités du Pitarlet

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.3 – CC Canton d'Oust

Pas de questions. M. Alain Servat quitte la salle pour les votes concernant la CC du Canton d'Oust.

Votes pour :	92
Votes contre :	2
Abstentions :	7

2.26 – CC Canton d'Oust – BA Thermes d'Aulus

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	1

M. A. MIROUSE se demande pourquoi on fait sortir les anciens présidents ; ils n'ont plus la fonction de Président. M. Vigneau répond que cette procédure a fait l'objet d'une question à la sous-préfecture qui l'a recommandée.

2.4 – CC Canton de Massat

Pas de questions. M. Michel Icart quitte la salle pour les votes concernant la CC du Canton de Massat.

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.25 – CC Canton de Massat – BA Station service

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.5 – CC du Castillonnais

Pas de questions. M. Patrick Laffont quitte la salle pour le vote.

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.6 – CC du Séronais

Pas de questions.

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.18 – CC du Séronais – BA Cabinet médical

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.19 – CC du Séronais – BA Zone d'activités Ensaies

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.20 – CC du Séronais – BA Plateforme bois

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.21 – CC du Séronais – BA Pôle Montels valorisation filière bois

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.22 – CC du Séronais – BA Service funéraire

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.23 – CC du Séronais – BA Bâtiment 1^{er} accueil

Votes pour :	102
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.7 – CC Val'Couserans

Pas de questions. M. Jean-Claude Dega quitte la salle pour le vote.

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.8 – CC Volvestre ariégeois

Pas de questions. M. Yvan Gros quitte la salle pour les votes concernant la CC du Volvestre ariégeois.

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.24 – CC Volvestre ariégeois – BA Office de tourisme

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.9 – Syndicat Arp et Coubla

Pas de questions. M. Alain Tortet quitte la salle pour le vote.

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.10 – SIVOM de Saint-Lizier

Pas de questions. M. Jean BouSSION quitte la salle pour le vote.

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.11 – PETR du Couserans

Pas de questions. M. Jean-Noël Vigneau quitte la salle et donne la présidence de la séance à M. Alain Servat pour ce vote.

Votes pour :	100
Votes contre :	0
Abstentions :	1

2.12 – SICTOM du Couserans

Pas de questions. M. Raymond Coumes quitte la salle pour le vote.

Votes pour :	101
Votes contre :	0
Abstentions :	1

3 - Affectation des résultats

Budget principal :
Vote : 2 abstentions

CCBC budget annexe CEL :
Pas de vote car pas de résultat.

CCBC budget annexe Petite Enfance :
Pas de vote car pas de résultat.

CCBC budget annexe Gendarmerie :
Pas de vote car excédent d'investissement reporté automatiquement.

CCBC budget annexe MSP :
Pas de vote car excédent d'investissement reporté automatiquement.

CCBC budget annexe ZA du Pitarlet :
Pas de vote car excédent d'investissement reporté automatiquement.

Séronais Centre médical :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Séronais Ensalles :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Séronais plate-forme bois :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Séronais pôle valorisation filière bois :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Séronais Funéraire :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Séronais Bâtiment 1^{er} accueil entreprises :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Volvestre Office de tourisme :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Massat Station service :
Résultats de fonctionnement reportés – votés à l'unanimité (103)

Thermes d'Aulus :
Vote : unanimité (103)

4 - Vote des taux des contributions directes

Afin de diminuer l'impact sur les contribuables, un lissage des taux sur 12 ans est proposé pour converger vers les taux moyens pondérés.

	TH	TFB	TFNB	CFE	CFE ZONE
Taux de référence	8,54%	8,47%	54,34%	13,05%	37,63%

M. B. GONDRAN demande si le taux de TH de 8,54 % va s'appliquer pour toute cette année. Il lui est répondu qu'il s'agit du taux moyen pondéré qui sera atteint dans 12 ans. Il demande donc les taux

2017 pour Saint Girons. Il indique qu'il ne peut pas voter cette augmentation de taux car les Saint-Gironnais ont déjà eu de grosses augmentations l'année dernière.

Mme E. TOTARO demande la transmission du tableau des taux.

Votes pour :	101
Votes contre :	1
Abstentions :	1

Vote du taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pas de changement en 2017 par rapport à 2016.

Mme N. MORALES se demande pourquoi les administrés Massatois ont les taux les plus élevés pour un service de ramassage tous les 15 jours.

M. ICART répond qu'on ira vers une convergence à partir de 2018 ; il y a 5 ans maximum pour harmoniser les taux. Il comprend qu'il est difficile d'avoir des taux différents même s'il y a des historiques différents. Le principe décidé était de rester sur les taux 2016.

A. MIROUSE précise qu'il ne faut pas se fixer sur les taux mais également sur l'assiette pour un coût du service identique pour tous. Les valeurs locatives de référence sont très disparates sur les territoires donc le taux ne représente pas forcément ce qui est payé. Il demande pourquoi on vote un taux par commune et pas par ancienne collectivité.

M. ICART répond que les taux étaient différents sur les anciennes communautés et que, les anciens territoires n'existant plus, on répercute les taux à l'identique pour chaque commune des territoires historiques.

B. GONDRAN demande pourquoi il y a 2 taux sur la commune d'Oust. Il y a eu a priori une différenciation entre la station et la vallée.

Votes pour :	100
Votes contre :	2
Abstentions :	1

Durées d'amortissement

Un tableau reprenant les durées d'amortissement des biens selon leur nature est proposé (entre 2 et 30 ans). Les immobilisations dont le montant est inférieur à 1 000 € ainsi que les livres des bibliothèques - médiathèques soient amorties sur une seule année.

Vote : unanimité (103)

Budget primitif 2017

Budget Principal section de fonctionnement :

Le budget est équilibré à 22 394 231 €.

J-C DEDIEU se demande où sont comptabilisées les charges relatives à l'entretien du patrimoine et des sentiers de randonnée. Après renseignements pris auprès de certains personnels techniques, ils ne seraient pas en mesure de tout assumer.

M. ICART lui répond qu'il y aura le travail des brigades vertes et des prestations extérieures prises au 615231 entretien et réparation de la voirie puis sur quelques autres comptes.

JC DEDIEU trouve en désaccord la rédaction des statuts tels qu'ils figurent dans l'arrêté préfectoral et la manière dont sont prises en compte certaines dépenses budgétaires (l'entretien des sites et sentiers n'est pas mentionné).

M. ICART répond qu'il est prévu au budget l'emploi en régie de personnel interne mais également d'intervenants externes. L'ensemble des dépenses récurrentes 2016 a été repris dans le budget.

C TEQUI confirme l'engagement du Conseil Départemental à maintenir en 2017 l'enveloppe financière allouée en 2016 pour l'entretien du PDIPR.

A. MIROUSE conteste que certains chiffres soient les mêmes que ceux du DOB. Il demande que soit détaillé le contenu des comptes les plus importants. Il demande au président de s'engager sur le maintien du volume d'activité de 2016.

Le Président lui répond qu'il s'engage à exécuter le budget voté.

A. MIROUSE rajoute donc qu'il ne s'engage pas pour le maintien du volume d'activité 2016.

JN VIGNEAU réitère sa 1^{ère} réponse.

M ICART ajoute que la totalité des charges a été reprise mais il est très difficile de détailler les postes pour cette année.

B GONDRAN demande si on peut comparer les lignes budgétaires 2017 à celles de 2016.

M. ICART lui répond que pour établir les nouvelles lignes budgétaires il a fallu les recomposer à partir des grands livres des anciennes collectivités : les mêmes dépenses et recettes étaient imputées sur des comptes différents suivant les collectivités, des dépenses et recettes n'existent plus suite à la fusion.

Gérard DUBUC questionne sur l'organisation et la manière de réaliser les travaux.

A. METGE répond qu'on applique cette année le même schéma que les années précédentes en se basant sur les équipes locales. Le programme de travaux a déjà commencé. Pour sa réalisation, il y a des possibilités nouvelles de mutualisation des moyens, exemple : l'utilisation du matériel communautaire (rotos) ou des équipes de l'ex-SIVOM notamment pour l'entretien de la voirie de Val'Couserans. Il note le travail remarquable fait par les équipes en ce début d'année, notamment au niveau de la friche en face de Lédar.

N. MORALES s'interroge sur les subventions de modernisation de l'étang de Lers et de l'AFP de Massat-Le Port ; ont-elles été reprises ?

M. ICART répond que les subventions ont été reprises globalement en fonction de montants distribués en 2016 et seront détaillées ultérieurement dans un prochain conseil communautaire. Leur enveloppe est du même niveau.

D. PUECH ajoute que des critères devront être établis pour 2018.

M-H SEUBE demande que soit maintenu l'entretien sur les sentiers naturels, entretien effectué précédemment dans le cadre d'un syndicat dissout.

20h55 : Départ de Noëlle MORALES

G. PONS demande si les communes doivent continuer à subventionner l'OT. Il lui est répondu que l'OT est une compétence obligatoire de la communauté de communes.

21h départ de G. PONS qui donne procuration à R. ROUDIL

Budget Principal section d'investissement :

M-H SEUBE s'interroge sur le fait que les opérations sous mandats ne soient pas équilibrées.

M. ICART explique que les comptes contiennent des opérations en régie.

Y. GROS demande pourquoi le programme de voirie 2017 du Volvestre n'est pas repris.

Le Président rappelle les critères de sélection des projets qui ont été validés en commission des finances et en bureau : seuls les projets commencés ont été retenus. Ces critères et projets ont été présentés au Débat d'Orientation Budgétaire.

JC DEGA insiste sur le problème des réparations urgentes à faire sur la voirie. La voirie prévue en 2017 est reportée à 2018. Des urgences ont été vues par la commission voirie de Val'Couserans ; il faudrait les reprendre. Un groupe de travail intercommission travaille actuellement sur les critères de la voirie intercommunale ; il y a un risque de ne pas pouvoir réaliser le programme 2017 en 2018 en fonction des critères et compétences retenus.

Le Président répond que la commission travaux passera sur site pour déterminer les urgences et elles seront traitées. Il rappelle que le budget 2017 est tendu et qu'une réflexion doit être rapidement menée sur la fiscalité pour donner à la communauté de communes les moyens d'exercer ses compétences.

A. MIROUSE signale que pour lui les projets de signalétique et de voirie sous-mandat, figurant dans la liste des projets retenus lors du DOB, ont été oubliés dans le budget présenté.

M. ICART garantit que ces projets sont inscrits ; il pourra venir le vérifier en fin de séance.

Y. GROS demande pourquoi figure dans les projets inscrits au budget la gendarmerie de Saint Girons.

Le Président précise que pour le projet de gendarmerie de Saint Girons, seule la partie études a été prise en compte et réaffirme son engagement de finir en priorité les travaux commencés.

21h20 : Départ de Jean DOUSSAIN qui donne procuration à André DESCOINS

F. RESPAUD rappelle l'importance des travaux de voirie pour son territoire et dit qu'il ne pourra pas voter un budget où ils ne figureraient pas. Il rappelle qu'il y a eu des engagements pris pour une pérennité du service en 2017.

Vote pour le budget principal

Votes pour :	87
Votes contre :	5
Abstentions :	10

21h35 : Départ de Francis PUJOL et d'Eric COUZINET qui donne procuration à Simon BAVARD

7.2.1 – Budget Annexe Contrat Educatif Local

Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	96
Votes contre :	0
Abstentions :	4

7.2.2 – Budget Annexe Petite Enfance

Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	97
Votes contre :	0
Abstentions :	3

21h40 : Départ de Geneviève OSMOND qui donne procuration à Daniel ARTAUD

7.2.3 – Budget Annexe Gendarmerie (Bas Couserans)

J-C DEDIEU revient sur le fait que les gendarmeries font partie des missions régaliennes de l'État, au contraire de la voirie, et que ce n'est pas le rôle des communautés de communes de se substituer à l'État pour les construire. Il trouve la situation grave pour notre pays car il y a des territoires riches qui peuvent assumer et des plus pauvres qui ne le peuvent pas. On doit assumer nos compétences et exiger que l'Etat assume les siennes. Il faut entrer en résistance.

A. METGE explique qu'il y a bien longtemps que les gendarmeries ne sont plus faites par l'État et que sur un projet de 1 M€ il y a 700 000 € de subventions et des loyers à venir.

R. COUMES explique quant à lui que les locaux de la gendarmerie de Prat sont privés et en très mauvais état et maintenant situés entre 2 routes. Il souligne le risque d'un peloton d'intervention rapide (PSIG) trop souvent éloigné des milieux ruraux.

A. MIROUSE indique que s'il y avait un bilan économique correct présenté, il serait opportun de considérer le projet. C'est un problème politique au niveau de l'État et de la communauté de communes.

Votes pour :	95
Votes contre :	3
Abstentions :	1

7.2.4 – Budget Annexe Maison de santé pluriprofessionnelle (Bas Couserans)

Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	96
Votes contre :	0

Abstentions :	3
---------------	---

21h50 : Départ de Francis RESPAUD

7.2.5 – Budget Annexe Zone d'activités Le Pitarlet
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	97
Votes contre :	0
Abstentions :	1

7.2.6 – Budget Annexe Cabinet Médical (Séronais)
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	97
Votes contre :	0
Abstentions :	1

21h53 : Départ de Jean-Claude DEDIEU

7.2.7 – Budget Annexe Zone d'activités Ensales
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	95
Votes contre :	0
Abstentions :	1

7.2.8 – Budget Annexe Plateforme bois
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	95
Votes contre :	0
Abstentions :	1

7.2.9 – Budget Annexe Pôle Montels valorisation filière bois
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	95
Votes contre :	0
Abstentions :	1

7.2.10 – Budget Annexe Service funéraire (Séronais)
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	96
Votes contre :	0
Abstentions :	0

7.2.11 – Budget Annexe Bâtiment 1^{er} accueil d'entrées
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	95
Votes contre :	0
Abstentions :	1

7.2.12 – Budget Annexe Station service (Massatois)
Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	96
Votes contre :	0
Abstentions :	0

7.2.13 – Budget Annexe Thermes d'Aulus
Procès-verbal Conseil communautaire Couserans Pyrénées – 13 avril 2017 – Moulis

Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	95
Votes contre :	0
Abstentions :	1

7.2.14 – Budget Annexe Office de tourisme (Volvestre)

Pas de question. Le budget annexe est adopté.

Votes pour :	96
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Admission de créances éteintes

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'admission de créances éteintes en raison de la déclaration effectuée par le comptable suite à des jugements de clôture pour insuffisance d'actif de liquidation judiciaire.

Pour le Budget Principal, il s'agit des sommes suivantes :

- 644.60 € correspondant à la redevance spéciale 2010 de la SARL ADPC LE KRISTAL à SAINT-GIRONS
- 105.74 € correspondant à des dépôts en déchèteries effectués en 2015 par M. LOUBET Laurent

Pour le Budget Annexe ZA ENSALES, il s'agit de la somme suivante :

- 1 978.75 € correspondant à une demande de remboursement à l'encontre de M. LOUBET Laurent pour un trop perçu sur un marché

Votes pour :	96
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Questions diverses

Michel ICART remercie les personnels et la commission des finances qui ont travaillé à l'élaboration du budget.

A. MIROUSE demande que soient communiqués l'organigramme de la communauté de communes ainsi et les contacts.

Le Président informe l'assemblée du départ de Gérard Bauza, Directeur Général des Services de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, qui repart à Mayotte. Il le remercie pour le travail de préparation et de mise en œuvre de notre nouvelle structure : mission accomplie. Il associe à ces remerciements l'ensemble des élus couserannais et lui souhaite bonne chance dans son nouveau poste.

Le Président invite ensuite Alex Mirouse à la tribune ; ce dernier peut constater que les projets évoqués en séance (signalétique, voirie sous mandat) sont bien inscrits dans le budget officiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.